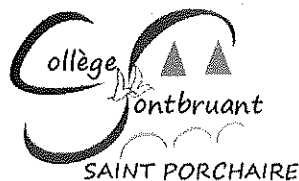


Collège Fontbruant  
15 rue du collège  
17250 SAINT PORCHAIRE



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'administration

**Date : jeudi 25 mars 2021**

Année scolaire : 2020-2021  
Numéro de séance : 4  
Date de transmission de la convocation aux membres : 11/03/2021  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
  
Présidente : Mme ATINDÉHOU LAPORTE Stéphanie  
Secrétaire de séance : Mme Decrouy  
  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 10 (+1 en distanciel)

### Ordre du jour

#### 1) Fonctionnement du CA

- Adoption des P.V. des précédents conseils d'administration

#### 2) Vie pédagogique et éducative

- Forfait mobilité durable
- Groupe de réflexion sur le poids des cartables
- Présentation des résultats de l'enquête de climat scolaire
- Dialogue de gestion

#### 3) Affaires financières

- Présentation du compte financier 2020

Questions diverses

#### Annexes :

- PV du CA du 23 février 2021
- PV du CA du 24 novembre 2020
- Compte financier 2020
- COFI 2020
- Résultats enquête de climat scolaire (graphiques comparés et synthèse et graphiques collégiens)

#### PRESENCE au CONSEIL

Séance du Jeudi 25 mars 2021

[P] P : 10 Présents - A : 2 Absent - E 2 Excusés

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/03/2021

La Présidente ouvre la séance à 18h15 par la plateforme « classe virtuelle du CNED » ; En raison du nombre de personnes en présentiel, deux salles sont utilisées pour le CA. 1 personne en distanciel.  
Mme Atindéhou Laporte énonce le nom des membres du CA et ces derniers indiquent leur présence.

Le quorum est atteint avec 10 personnes votantes.

M. Belvéze, agent comptable est invité à la séance.

M. Dallet Stevens présent lors de l'ouverture de séance en visioconférence mais dont l'audio ne fonctionnait pas ; Il n'a donc pu voter.

Mme Decrouy accepte d'assurer le secrétariat du procès-verbal du Conseil d'administration.

*Mme Atindéhou Laporte demande la modification de l'ordre du jour, concernant l'autorisation de verser le « forfait mobilité durable » aux personnels de l'EPL, et notamment pour les assistants d'éducation.*

L'ordre du jour du CA est adopté, soit

- **Adoption de l'ordre du jour**

*Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

### 1- Fonctionnement du CA

- Adoption des P.V. des précédents conseils d'administration

PV du 24 novembre 2020

*Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

*Nécessité de modifier l'émargement*

PV du 23 février 2021

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2*

### 2 - Vie pédagogique et éducative

- Forfait mobilité durable

Le décret n°2020 -543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilité durable » dans la fonction publique d'état permet aux personnels de l'EPL, après délibération du conseil d'administration de faire bénéficier aux personnels et assistants d'éducation d'une indemnité de 200 € par an, pour les trajets effectués à minima pendant 100 jours en vélo ou covoiturage.

Le Conseil d'administration autorise l'application du forfait mobilité durable

*Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

- Groupe de réflexion sur le poids des cartables
- Mme Delfini, CPE, explique l'évolution du groupe de réflexion et indique le résultat du sondage réalisé auprès des enseignants. Un planning de concertation suivra ultérieurement mais la date ne peut être actuellement programmée

- **Présentation des résultats de l'enquête de climat scolaire**

Mme la principale énonce les synthèses de l'enquête et présente les radars, ainsi que la mise en place de groupes de travail (lorsque les réunions en présentiel de plus de six personnes seront possibles) à partir des thèmes suivants :

- **La qualité des apprentissages,**
- **Le bien être au collège à travers la justice scolaire, et le péri scolaire....**
- **La communication à travers le statut, le rôle et les missions confiées aux personnels..**

- **Dialogue de gestion**

Mme la directrice académique, Mme Duval, Mme Jannes, Mme Lepesant nous ont permis d'échanger le mardi 23 mars 2021 avec Mme La principale, principale adjointe, gestionnaire, CPE, et RUPN et enseignante, sur la mise en œuvre de la politique de l'établissement à travers les évaluations 6<sup>ème</sup>, devoirs faits, les élèves décrocheurs, l'orientation, le numérique, l'enquête de climat scolaire, et les partenaires extérieurs.

A été annoncée :

- Une dotation à la rentrée 2021 d'un 0.5 assédu supplémentaire,
- La collaboration du M.Mazurier, conseiller Technique- enseignement et vie scolaire, lors des groupes de travail.

### 3) Affaires financières

- Présentation des diaporamas du compte financier 2020 par Mme Atindéhou Laporte, Mme Decrouy, M Belvéze.

#### Approbation du compte financier

Avec réserve

sans réserve

*Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1*

Affectation du résultat de **16 092.48 €** répartis au service général pour 13 331.78€ ce qui donne des réserves disponibles de 36585.15 E et au service restauration 2753.76 € ce qui donne des réserves disponibles de 14 470.94 €

*Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

## 2 -QUESTIONS DIVERSES

### 1) Poids des cartables

Avez-vous fixé les modalités d'organisation du groupe de travail sur le poids des cartables ?

*Les échanges sont en cours avec les enseignants, et les groupes de travail auront lieu ultérieurement.*

## 2) Permanence

Nous tenons à faire part de la difficulté que les élèves éprouvent à faire leurs devoirs pendant leurs heures de permanence quand ils sont assis par terre, que ce soit en salle ou dehors. Quelle est la raison de cette organisation ? Serait-il possible de la modifier ?

*Cette situation se retrouve à 11.10h lorsque deux surveillants vont manger et que les élèves n'ont pas cours pour pouvoir manger dès 11.30h. Lorsqu'ils sont en salle polyvalente, des tables et chaises sont à disposition pour travailler s'il le souhaite. Ils peuvent également demander à être en autonomie en salle de permanence ;*

## 3) Remplacement des professeurs absents

Pourriez-vous expliquer comment fonctionne le remplacement des professeurs absents ? (notamment en terme de délai). *Les professeurs absents sont remplacés lorsque l'arrêt est d'au moins 15 jours. Toutefois, en raison de la reconduction des arrêts maladie successifs de certains enseignants, les demandes de suppléance ont été validées par le rectorat. La réactivité a été immédiate pour la musique et l'EPS ; Toutefois, pour la musique, M.Renou intervient ponctuellement le jeudi matin, et M.Pabiot intervient uniquement le matin car nous n'avons pas d'autres ressources disponibles.*

## 4) Rattrapage du permis vélo

L'année dernière, certains élèves de CM2 n'ont pas pu passer leur permis vélo à cause du confinement. Est-il possible de prévoir une session de rattrapage pour ces élèves ? (de la même manière que des élèves de 2<sup>nd</sup>e ont pu rattraper le passage de l'ASSR2 au lycée)

*L'établissement ne dispose pas des moyens financiers et humains pour valider le permis vélo, qui n'est pas une attestation aussi importante que l'ASSR1. Le secteur jeunesse propose, sur demande des famiun mercredi ou lors des vacances*

## 5) Application du protocole sanitaire

- Comment le protocole sanitaire renforcé est-il concrètement appliqué dans la cantine ?  
*Chaque classe, groupe sont séparés par deux mètres. Les élèves mangent sur des plateaux qu'ils débarrassent à chaque repas.*
- Des élèves ont dû passer une journée entière trempés parce qu'ils avaient fait sport sous la pluie en début de journée. Or il avait été annoncé que les cours de sport s'effectueraient en classe en cas de mauvais temps. Pourriez-vous clarifier les consignes concernant l'EPS ?  
*Mme La principale récapitule les courriers adressés aux familles du 18 janvier, 22 janvier, 11 mars sur la nécessité de prévoir une tenue de sport adaptée à la saison. En effet, en cas de pluie des salles de replie sont prévues, mais le temps pouvant changer lors d'une activité sportive, il a été demandé des chaussures et chaussettes de rechange au cas où, ainsi qu'un coupe vent.*

Une petite minorité d'élèves respecte mal les consignes sur le port du masque obligatoire. Ces élèves mettent potentiellement en danger toute la communauté du collège. Des sanctions sont-elles prévues pour non-respect des gestes barrières ? Sont-elles concrètement appliquées ?

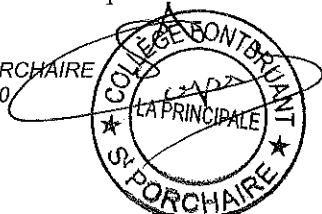
*La totalité des élèves porte le masque, aucune dérogation n'est possible. Les rappels sont effectivement plus fréquents pour les masques qui ne couvrent pas le nez, mais sans mise en danger des autres. Les enseignants, assistants d'éducation reprennent systématiquement les élèves, peuvent même les autoriser à sortir de cours si l'élève a du mal à supporter au quotidien le masque, où les retenir. Un seul élève a été sanctionné par deux jours d'exclusion pour avoir délibérément et à maintes reprises porté de façon non réglementaire son masque.*

- Des tests salivaires sont-ils prévus au collège Fontbruant ? Quelles seront les modalités d'organisation ? *Non, rien pour le moment ;*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

La Présidente du C.A.,  
Mme ATINDÉHOU-LAPORTE Stéphanie

La Secrétaire de Séance,  
Mme Decrouy



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Decrouy".